

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
ID & T MULTIMEDIA INC.	1 ^{er} février 2011	Québec
Adherex Technologies Inc.	27 janvier 2011	Ontario
Advantaged Canadian High Yield Bond Fund	31 janvier 2011	Ontario
Azure Dynamics Corporation	28 janvier 2011	Ontario
Bauer Performance Sports Ltd.	28 janvier 2011	Ontario
Brookfield Asset Management inc.	1 ^{er} février 2011	Ontario
Dacha Strategic Metals Inc.	27 janvier 2011	Ontario
Fiducie de titrisation automobile Ford ^{MC}	31 janvier 2011	Ontario
Fonds de lingots d'argent Sprott	2 février 2011	Ontario
Fonds de revenu Australian Banc	28 janvier 2011	Ontario
Fonds diversifié convertible	27 janvier 2011	Ontario
Fonds revenu Plus convertible canadien	27 janvier 2011	Ontario
GTU Portfolio Trust	2 février 2011	Ontario
Marret Multi-Strategy Income Fund	31 janvier 2011	Ontario
SCITI Trust	2 février 2011	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Corporation de Capital de Risque Buildex	28 janvier 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Fiducie de portefeuille convertible O'Leary	28 janvier 2011	Québec
Fonds de rendement de débetures convertibles Avantage	28 janvier 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Argosy Energy Inc.	2 février 2011	Alberta
Brookfield Asset Management Inc.	1 ^{er} février 2011	Ontario
Claymore Gold Bullion ETF	28 janvier 2011	Ontario
Creststreet 2011 Flow-Through Limited Partnership	28 janvier 2011	Ontario
Parts de société en commandite de catégorie nationale de Creststreet 2011 FT		
Parts de société en commandite de catégorie Québec de Creststreet 2011 FT		
Equal Energy Ltd.	2 février 2011	Alberta
Fiducie de placement immobilier Dundee	28 janvier 2011	Ontario
FNB Horizons AlphaPro	31 janvier 2011	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB de dividendes Horizons AlphaPro		
FNB de dividendes mondiaux Horizons AlphaPro		
FNB de valeur Amérique du Nord Horizons AlphaPro		
FNB de croissance Amérique du Nord Horizons AlphaPro		
FNB géré Horizons AlphaPro S&P/TSX 60 ^{MC}		
FNB Indice à pondération égale S&P/TSX 60 Horizons AlphaPro		
FNB équilibré Horizons AlphaPro		
FNB d'obligations de sociétés Horizons AlphaPro		
FNB d'actions privilégiées Horizons AlphaPro		
FNB d'obligations à taux variable Horizons AlphaPro		
Fonds équilibré tactique Sprott	27 janvier 2011	Ontario
INDEXPLUS <i>Dividend Fund</i>	28 janvier 2011	Alberta
Macquarie Emerging Markets Infrastructure Income Fund	27 janvier 2011	Ontario
Metals Plus Income Corp.	28 janvier 2011	Ontario
Pathway Mining 2011 Flow-Through Limited Partnership	28 janvier 2011	Ontario
Portefeuille canadien quantitatif de recherche TD	28 janvier 2011	Ontario
Prosperity Goldfields Corp	2 février 2011	Colombie-Britannique
Senior Gold Producers Income Corp.	28 janvier 2011	Ontario
Société en commandite accréditive Pathway Québec 2011	27 janvier 2011	Ontario
Société en commandite Ressources Canada Dominion 2011	28 janvier 2011	Ontario
Sprott 2011 Flow-Through Limited Partnership	31 janvier 2011	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de rendement stratégique Extra O'Leary (<i>auparavant Fonds de revenu et de croissance série Fondateur O'Leary</i>) (parts de série A, F, Fondateur, H, I et M) Catégorie de rendement stratégique Avantage O'Leary (<i>auparavant Catégorie de rendement stratégique O'Leary</i>) de Catégorie d'actions de Fonds O'Leary inc. (actions de série A, F, Fondateur, F6, H, H6, I, M et T6)	27 janvier 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Fonds communs de placement TD Portefeuille confortable TD – équilibré Portefeuille confortable TD - croissance équilibrée	1 ^{er} février 2011	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BAC Canada Finance Company (auparavant, Merrill Lynch Canada Finance Company)	24 janvier 2011	28 septembre 2009
BAC Canada Finance Company (auparavant, Merrill Lynch Canada Finance Company)	24 janvier 2011	28 septembre 2009
BAC Canada Finance Company (auparavant, Merrill Lynch Canada Finance Company)	24 janvier 2011	28 septembre 2009
Banque Canadienne Impériale de Commerce	26 janvier 2011	17 septembre 2009
Banque Canadienne Impériale de Commerce	26 janvier 2011	17 septembre 2009
Banque Canadienne Impériale de Commerce	26 janvier 2011	17 septembre 2009
Banque Nationale du Canada	27 janvier 2011	14 mai 2010
Banque Toronto-Dominion (La)	21 janvier 2011	18 mai 2010
Barclays Bank PLC	27 janvier 2011	9 décembre 2010
Chip Mortgage Trust	25 janvier 2011	1 ^{er} juin 2010
Fonds de placement immobilier H&R	24 janvier 2011	11 mai 2009
Fonds de placement immobilier RioCan	19 janvier 2011	6 juillet 2010
Hydro One Inc.	14 janvier 2011	27 juillet 2009
Hydro One Inc.	19 janvier 2011	27 juillet 2009
Inter Pipeline Fund	28 janvier 2011	30 novembre 2010
North American Palladium Ltd.	31 janvier 2011	9 février 2010

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.	2010-12-17	98 certificats	108 012 \$	1	4	2.3
Canadian Dollar Liquidity Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	parts	737 111 658 \$	1	1	2.3
CanAlaska Uranium Ltd.	2010-12-23 et 2010-12-29	446 167 unités accréditatives et 1 721 708 unités	3 468 600 \$	2	28	2.3
Cara Operations Limited	2010-12-01	billets	200 000 000 \$	6	40	2.3
Century Mining Corporation	2010-12-23	10 324 600 unités	4 026 594 \$	2	19	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
CommunityLend Inc.	2010-12-03 au 2010-12-23	titres d'emprunt et contrats d'investissement	33 000 \$	1	9	2.3
Corporation Ressources Nevado	2010-12-16	5 588 969 unités accréditatives et 5 946 832 unités	3 740 190 \$	14	70	2.3 / 2.5 / 2.10
Croverro Energy Ltd.	2010-12-31	603 750 actions ordinaires accréditatives et 502 250 unités	552 250 \$	14	29	2.3 / 2.5
Custom House ULC	2010-12-31 2011-01-03 2011-01-04 et 2011-01-07	14 contrats à terme	110 358 \$	1	5	2.3
Digital River, Inc.	2010-11-01	billets	100 170 \$	1	0	2.3
Espial Group Inc.	2010-12-30	3 bons de souscription	N/A	3	0	2.3
Everett Resources Ltd.	2010-12-30	10 603 334 unités accréditatives et 1 950 000 unités	902 500 \$	12	3	2.3
Evrin Resources Corp.	2010-12-23	14 206 000 actions ordinaires	7 103 000 \$	1	246	2.3 / 2.5
Exploration Amex Inc.	2010-12-29	314 unités de série A et 26 unités de série B	975 600 \$	87	2	2.3
Exploration Dios Inc.	2011-01-05	250 000 actions ordinaires	82 500 \$	1	0	2.13

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Exploration First Gold inc.	2010-12-30	7 250 000 unités	2 900 000 \$	0	8	2.3
Exploration First Gold inc.	2011-01-05	2 000 000 d'actions ordinaires	730 000 \$	0	3	2.13
Exploration Puma Inc.	2010-12-16	5 000 000 d'unités	1 000 000 \$	0	4	2.3
Fonds de Revenu Macquerie Énergie et Infrastructure	2010-12-22	8 999 250 parts de fiducie	68 394 300 \$	5	38	2.3
Frontline Gold Corporation	2010-12-23	3 161 176 actions ordinaires accréditives et 22 897 945 unités	3 743 112 \$	1	80	2.3
Glen Eagle Resources Inc.	2010-12-23	1 996 000 actions ordinaires accréditives	499 000 \$	39	0	2.3
Holding Clé d'Or inc.	2011-01-06	2 250 000 actions ordinaires	281 250 \$	3	2	2.13
Hyteon Inc.	2010-12-31 et 2011-01-07	154 480 actions ordinaires	349 515 \$	1	2	2.3 / 2.5
Les Métaux Focus Inc.	2010-12-23	5 000 000 d'unités	1 250 000 \$	16	10	2.3
Les Ressources Spartan Inc.	2010-12-01	2 000 000 d'actions ordinaires et 1 000 000 de bons de souscription	500 000 \$	1	0	2.3
Les Ressources Yorbeau Inc.	2010-12-20 et 2010-12-22	11 008 094 unités	2 311 700 \$	17	5	2.3 / 2.10

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Mineral Mountain Resources Ltd.	2010-12-17 et 2010-12-23	9 155 076 actions ordinaires accréditives	5 950 799 \$	7	53	2.3
MineralFields 2010-III Super Flow-Through Limited Partnership	2010-12-31	4 800 parts de société en commandite	480 000 \$	1	11	2.3 / 2.9 / 2.10
MineralFields 2010-IX Super Flow-Through Limited Partnership	2010-12-31	78 250 parts de société en commandite	7 825 000 \$	1	81	2.3 / 2.9 / 2.10
MineralFields 2010-VI Super Flow-Through Limited Partnership	2010-12-31	200 000 parts de société en commandite	20 000 000 \$	2	534	2.3 / 2.9 / 2.10
MineralFields 2010-VIII Super Flow-Through Limited Partnership	2010-12-31	12 700 parts de société en commandite	1 270 000 \$	3	14	2.3 / 2.9 / 2.10
Mines de la Vallée de l'Or Ltée	2010-12-20	6 666 664 unités et 992 003 actions ordinaires accréditives	3 615 041 \$	18	28	2.3
Osisko Mining Corporation	2010-12-21	8 500 actions ordinaires	121 295 \$	0	1	2.13
Paradise North Resources Limited Partnership	2010-11-26	1 215 unités catégorie A et 11 unités catégorie B	1 177 000 \$	7	37	2.3 / 2.5 / 2.8
Pathway Oil & Gas GORR Limited Partnership	2010-12-31	11 000 parts de société en commandite	1 100 000 \$	3	48	2.3 / 2.9
PCAS Patient Care Automation Services Inc.	2010-12-24	12 602 482 actions catégorie A	14 492 855 \$	4	149	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Portage Minerals Inc.	2010-12-16 et 2010-12-20	6 353 555 unités et 4 656 166 unités accréditives	1 194 095 \$	1	17	2.3
Ressources Altai Inc.	2011-01-11	5 600 000 actions ordinaires et 2 800 000 bons de souscription	1 400 000 \$	5	12	2.3 / 2.5
Ressources de la Baie d'Uragold Inc.	2011-01-07	3 100 000 unités	201 500 \$	3	0	2.3
Ressources Dianor Inc.	2010-12-29	30 769 230 actions ordinaires et 30 769 230 bons de souscription	2 000 000 \$	0	4	2.3 / 2.10
Ressources Jourdan inc.	2010-12-22	6 000 000 actions accréditives et 336 667 actions ordinaires	1 250 500 \$	50	2	2.3
Ressources Métanor Inc.	2010-12-23	1 515 048 actions ordinaires accréditives	780 250 \$	1	2	2.3
Ressources Plexmar Inc.	2010-12-09	36 666 667 unités	2 200 000 \$	17	25	2.3
Sarama Resources Limited	2010-09-01	3 125 000 actions ordinaires	31 \$	1	2	2.5 / 2.7
Sarama Resources Limited	2010-10-04	3 049 569 actions ordinaires	330 000 \$	1	2	2.5 / 2.7

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Société en Commandite Super Accréditive Mineral Fields Québec 2010	2010-10-31	100 000 parts de société en commandite	10 000 000 \$	364	0	2.9 / 2.10
Southern Andes Energy Inc.	2010-12-16	19 680 000 unités	7 872 000 \$	1	63	2.3
Stike Minerals Inc.	2010-12-23	7 212 500 unités accréditives et 3 187 000 unités	768 220 \$	1	32	2.3
Terasen Gas (Vancouver Island) Inc.	2010-12-06	débetures, série 2010	100 000 000 \$	3	10	2.3
TriStar Gold Inc.	2010-12-20	20 600 000 unités	5 150 000 \$	3	70	2.3 / 2.5
United Mining Group Inc.	2010-12-21 et 2010-12-23	8 101 889 unités	7 291 701 \$	1	170	2.3
Virginia Energy Resources Inc.	2010-12-16	4 000 000 d'actions ordinaires	2 000 000 \$	1	36	2.3
Walton DC Region Land I Investment Corporation	2010-12-17	301 947 actions ordinaires catégorie B	3 019 470 \$	1	157	2.3 / 2.9 / 2.10 / 2.24
Walton DC Region Land I Investment Corporation	2010-12-23	81 336 actions ordinaires catégorie B	813 360 \$	1	33	2.3 / 2.9
Wi2Wi Corporation	2010-12-01	21 166 666 actions ordinaires	1 524 000 \$	4	5	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Baker Gilmore & Associates Bond Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	1 562 629,26 parts	16 383 063,13 \$	2	0	2.3
Brevan Howard Fund Limited	2009-12-31 2010-01-31 2010-03-31 2010-11-30	508 941,86 actions de catégorie B US 3 198 083,12 actions de catégorie E US	422 934 104,75 \$	1	4	2.3
Diversified Private Trust	2010-11-06	10 933,58 parts	3 905 240,52 \$	1	54	2.19
Echo Point International Growth Equity Fund	2010-09-30 au 2010-12-31	5 766 467,48 parts	57 357 008,89 \$	2	0	2.3
Fonds actions américaines Eterna V	2010-01-01 au 2010-12-31	212 099 parts	941 934 \$	1	0	2.3
Fonds actions canadiennes Eterna V	2010-01-01 au 2010-12-31	31 925,80 parts	288 771 \$	1	0	2.3
Fonds actions internationales Eterna V	2010-01-01 au 2010-12-31	150 048,25 parts	1 194 559 \$	1	0	2.3
Fonds américain de G.P. Eterna	2010-01-01 au 2010-12-31	304 226,34 parts	1 654 554 \$	1	0	2.3
Fonds d'actions américaines JOV Prospérité	2010-01-01 au 2010-12-31	1 572 862,71 parts	10 666 125,01 \$	150	223	2.3
Fonds d'actions canadiennes de G.P. Eterna	2010-01-01 au 2010-12-31	84 115,14 parts	1 101 642 \$	1	0	2.3
Fonds d'actions canadiennes JOV Propérité	2010-01-01 au 2010-12-31	888 801,47 parts	10 103 024,19 \$	103	194	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds d'actions internationales JOV Prospérité	2010-01-01 au 2010-12-31	1 328 593,42 parts	12 180 911,26 \$	174	186	2.3
Fonds d'obligations bonifié	2010-01-01 au 2010-12-31	186 631,65 parts	1 873 134 \$	1	0	2.3
Fonds d'obligations court terme de G.P Eterna	2010-01-01 au 2010-12-31	518 956,77 parts	5 775 510 \$	1	0	2.3
Fonds d'obligations de G.P. Eterna	2010-01-01 au 2010-12-31	9 898,98 parts	106 529 \$	1	0	2.3
Fonds de revenu de G.P. Eterna	2010-01-01 au 2010-12-31	86 335,89 parts	783 406 \$	1	0	2.3
Fonds international de G.P. Eterna	2010-01-01 au 2010-12-31	193 664,37 parts	1 186 824 \$	1	0	2.3
JOV Prosperity Fixed Income Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	3 530 209,02 parts	37 398 253,24 \$	260	314	2.3
Miralta Capital L.P.	2010-01-04 au 2010-09-21	7 016 parts	7 015 999,33 \$	3	7	2.3
New Star EAFE Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	614 930,97 parts	13 560 000 \$	1	0	2.3
PCJ Canadian Equity Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	415 706,15 parts	4 729 168,22 \$	2	0	2.3
Scheer, Rowlett & Associates Canadian Equity Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	944 427 parts	13 433 492,63 \$	2	0	2.3
SRA Short Term Bond Fund	2010-10-22	97 228,03 parts	1 000 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Thornmark Alpha Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	253 565,48 parts	3 118 129,47 \$	1	144	2.3
Venator Income Fund	2010-02-01 au 2010-12-01	593 646,18 parts	7 188 963,05 \$	1	28	2.3
Venator Investment Trust	2010-01-01 au 2010-11-01	273 929,47 parts	1 507 380,06 \$	1	24	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Adherex Technologies Inc.

Vu la demande présentée par Adherex Technologies Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 janvier 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des pièces qui sont exigées en vertu de la législation en valeurs mobilières des États-Unis, mais qui ne le sont pas en vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec;

« dispense temporaire » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : le formulaire 10-K, les états financiers annuels vérifiés comparatifs de l'émetteur ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 24 mai 2010 et les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs de l'émetteur ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 septembre 2010, lesquels seront intégrés par renvoi dans le prospectus;

« formulaire 10-K » : le formulaire américain 10-K de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;

« pièces » : les documents énumérés aux pages 34 à 36 du formulaire 10-K, lesquels sont intégrés par renvoi dans le formulaire 10-K ;

« prospectus » : le prospectus simplifié provisoire et le prospectus simplifié s'y rapportant;

« prospectus simplifié » : le prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus simplifié provisoire » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 21 janvier 2011, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

Vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2008-PDG-0176, telle que modifiée par les décisions 2008-PDG-0242, 2009-PDG-0031, 2010-PDG-00009 et 2010-PDG-0045;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant des marchés de valeurs, en date du 19 janvier 2011 en faveur de Jean Daigle, directeur du financement des sociétés, laquelle est valable pour la période allant du 20 au 21 janvier 2011 inclusivement.

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la dispense temporaire et la dispense permanente demandées par l'émetteur;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada;
2. le dépôt par l'émetteur des documents exigés en vertu de la Loi de 1934 a pour conséquence d'intégrer les pièces par renvoi dans le prospectus, bien que leur intégration ne soit pas prévue par la législation en valeurs mobilières du Québec;
3. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
4. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 21 janvier 2011.

Jean Daigle
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2011-SMV-0003

Azure Dynamics Corporation

Vu la demande présentée par Azure Dynamics Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 25 janvier 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 28 janvier 2011 (la « dispense demandée ») :

1. la notice annuelle pour la période terminée le 31 décembre 2009;
2. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;
3. la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 5 mai 2010;
4. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne, pour la période terminée le 30 septembre 2010

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 28 janvier 2011.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0012

SCITI Trust

Vu la demande présentée par SCITI Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 janvier 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 1^{er} février 2011 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;
2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs pour la période terminée le 30 juin 2010;
3. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 1^{er} février 2011.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0016

ValorInvest, société en commandite

Vu la demande présentée par La Capitale groupe financier inc. (le « demandeur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 janvier 2011 (la « demande »);

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1;

Vu le *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1-1, r. 1 (le « Règlement »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à dispenser La Capitale gestion de placements inc., agissant à titre de commandité de ValorInvest, société en commandite (la « société »), de l'application des dispositions prévues au paragraphe 4 de l'article 267 du Règlement quant au paiement des droits prévus à ce paragraphe relativement à la valeur globale des titres de la société à être placés dans le cadre d'une restructuration interne (la « restructuration ») au sein du demandeur;

Vu la restructuration qui impliquera la création, en date du 1^{er} février 2011, de la société ainsi que le placement de titres de la société auprès des sociétés d'assurances membre du groupe du demandeur (les

« assureurs ») en contrepartie d'apports en actifs effectués par les assureurs estimés à environ 2,6 milliards de dollars à la date de la création de la société (les « apports »);

Vu un premier apport qui sera effectué le 1^{er} février 2011 et un second apport qui devrait être effectué dans les 5 mois suivant la création de la société;

Vu que tout autre apport, le cas échéant, effectué dans le cadre de la restructuration le sera au cours du premier exercice financier de la société;

Vu le fait que la restructuration n'implique aucune collecte de fonds auprès du public;

Vu la nature particulière de la restructuration et sa finalité qui constituent une situation justifiant l'octroi de la dispense demandée;

Vu que l'octroi de cette dispense ne porterait pas atteinte à la protection des épargnants et n'irait pas à l'encontre de l'intérêt public;

Vu les représentations faites par le demandeur.

En conséquence, l'Autorité octroie à La Capitale gestion de placements inc. une dispense de l'application des dispositions prévues au paragraphe 4 de l'article 267 du Règlement quant au paiement des droits prévus à ce paragraphe relativement à la valeur globale des titres de la société placés au cours du premier exercice financier de la société en contrepartie des apports.

Fait à Montréal, le 1^{er} février 2011.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2011-SMV-0004

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».